

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004 – 109 DU 5 MARS 2004

portant nomination dans certaines structures
sous tutelle du Ministère des Travaux Publics
et des Transports.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du
gouvernement ;

Vu le décret n° 2004- 34 du 29 janvier 2004 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des
Transports ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 février 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs des structures ci- après sous tutelle du
Ministère des Travaux Publics et des Transports, les personnes dont les noms
suivent :

- Directeur du Centre National
de Sécurité Routière : Monsieur Nassirou SEIBOU OUAKE

- Directrice de la Marine Marchande : Madame Rahanatou ABOUDOU
épouse ANKIDOSSO

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,

Ahamed AKOBI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.